

GRADE 0	GRADE 1	GRADE 2	GRADE 3
TEST MONOFILAMENT NÉGATIF	TEST MONOFILAMENT POSITIF		
Pas de neuropathie sensitive	Existence d'une neuropathie sensitive		
	Neuropathie sensitive isolée définie par l'anomalie du test au monofilament	Neuropathie sensitive associée : . à une artériopathie des membres inférieurs (l'absence d'au moins un des deux pouls du pied ou par un IPS < 0,9) et/ou . à une déformation du pied (Hallux valgus, orteil en marteau ou en griffe, proéminence de la tête des métatarsiens, déformations post-chirurgicales ou liées à une neuro-arthropathie	Antécédent : - d'ulcération du pied évoluant depuis plus de 4 semaines et/ou d'amputation des membres inférieurs
Test au monofilament au moins une fois par an	<ul style="list-style-type: none"> Examen des pieds et évaluation du chaussage à chaque consultation Éducation (hygiène, auto-examen des pieds et des ongles par le patient, conseils de chaussage non traumatisant, mesures de prévention dans les situations à risque selon le mode de vie, conduite à tenir en cas de plaie) Aide de l'entourage 	Idem grade 1 + <ul style="list-style-type: none"> Soins de pédicurie réguliers Correction des anomalies biomécaniques Avis sur l'indication d'orthèses et d'un chaussage approprié Prise en charge de l'artériopathie, si existante Recours à un réseau de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des mesures définies pour le grade 2 Appareillage systématique (défini par le centre spécialisé)
PRESCRIPTION DE PODOLOGIE (POD)			
	La séance initiale du forfait prévention est prise en charge même dans le cas où l'évaluation du patient, lors de cette première rencontre, conduit le pédicure-podologue à estimer que le patient n'est pas éligible à l'ensemble des séances du forfait de prévention (patients ne relevant pas du grade 2 ou 3). Cette séance est facturable, dans ce cas, à hauteur de 27 € pour les patients bénéficiant d'une prescription médicale (facturée POD 1). Les séances réalisées au-delà de cette séance initiale ne peuvent pas cependant faire l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie.	5 séances de soins de prévention au maximum. Le forfait annuel de prévention (POD) peut désormais comprendre 5 séances de soins (au lieu de 4 précédemment)	pour les patients à risque de grade 3 et présentant une plaie du pied diabétique en cours de cicatrisation 8 séances de soins (au lieu de 6 précédemment)
REDACTION DE L'ORDONNANCE			
Soins de pédicurie dans le cadre d'un DNID		Soins de pédicurie pour un diabète grade 2	Soins de pédicurie pour un diabète grade 3